Logo CFDT

Flash info CSEE TGI Séances des 4, 17 et 19 décembre 2019

Nouvelle année, nouvelle mandature … ou presque

Restauration d'entreprise : OUF ! Si vous mangez sur la quasi-totalité des sites d'Orange pour environ 5 €, c'est grâce à la convention signée entre les CSEE et Orange. En effet, la restauration fait partie, légalement, des Activités Sociales et Culturelles du CSEE et pourrait donc être directement gérée par lui (donc, vos élus !). Il est possible d'en déléguer la gestion à l'entreprise. C'est l'option que nous avons toujours choisie. Elle vous permet de bénéficier directement de la subvention restauration, sur (presque) tous les sites.
Encore faut-il qu'une convention soit signée entre l'entreprise et le CSEE ! Pour TGI, l'actuelle devenant caduque le 17 décembre 2019, il y avait urgence à la renouveler. Ce qui fut fait en séance CSEE TGI du 17 décembre, grâce aux votes des élus CFDT, Sud, CGT, CFTC (qui se sont mobilisés malgré l'appel à la grève quasi-unanime ce jour là !). Sans cela, votre repas vous coûterait aujourd'hui 17 euros !!! Pourquoi OUF ? Car la majorité des élus - sauf les élus CFE-CGC (qui ont voté CONTRE … à croire qu'elle préfèrerait vous faire payer 17 € ???), a validé la signature de cette convention.

Conséquence #1 : les salariés de TGI continueront à manger pour environ 5 €. Qui s'en plaindrait ?

Conséquence #2 : les salariés des CSEE qui n'ont pas signé cet accord voient leur plateau grimper à … près de 17 € (tarif Externe). C'est le cas des salariés d'Orange France Siège … dont le CSEE est majoritairement CFE-CGC. La saveur des chouquettes, aussi sucrée soitelle, laisse parfois un goût bien amer …

cse
Documents
Flash info CSEE TGI Séances des 4, 17 et 19 décembre 2019